

**Arrêté n° 2022-527 portant fixation de la composition
de la Commission Consultative Paritaire
placée auprès du Centre de Gestion**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le recensement des effectifs relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme au 1er janvier 2022 faisant apparaître 2 435 agents contractuels de droit public remplissant les conditions nécessaires pour être électeurs.

Arrête :

Article 1 : la composition de la Commission Consultative Paritaire est fixée comme suit :

8 membres titulaires + 8 membres suppléants

Article 2 : les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes fixée comme suit :

Part de femmes	Part d'hommes
70.55 %	29.45 %

Article 3 : le Directeur du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>. Ampliation sera transmise au Préfet du Puy-de-Dôme et aux organisations syndicales.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, sweeping loops and a long vertical stroke on the right side.

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon